



## Appel à candidatures 2017



# Labellisation de Sites de Recherche Intégrée sur le Cancer (SIRIC)

Date limite de soumission des candidatures : 14 septembre 2017

## SOMMAIRE

1-	Contexte et objectif de l'appel à candidatures _____	3
2-	Objectifs et missions des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) _____	5
3-	Les éléments de performance des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) : cahier des charges _____	6
	A. Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) : forces en présence et partenaires.....	6
	B. Gouvernance du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC).....	6
	C. Programmes de recherche du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC).....	7
	D. Structures transversales bénéficiant aux programmes du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) .....	9
	E. Valorisation.....	9
	F. Implication des patients : la démocratie sanitaire.....	10
4-	Modalités de participation _____	11
	A. Organismes candidats éligibles au titre du présent appel à candidatures.....	11
	B. Critères de recevabilité et d'éligibilité des dossiers .....	11
	C. Calendrier de l'appel à candidatures.....	12
5-	Evaluation des dossiers _____	12
	A. Procédure d'évaluation et de sélection.....	12
	B. Critères d'évaluation .....	12
6-	. Labellisation : notification, modalités de suivi et de communication	13
	A. Notification de la décision et publication des résultats .....	13
	B. Séminaire de lancement .....	13
	C. Modalités de mise en oeuvre et de suivi.....	13
	D. Publications et communications issues du site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) .....	14
7-	Modalités de financement _____	14
	A. Subvention INCa .....	14
	B. Subvention ITMO Cancer/INSERM.....	15
	C. Soutien DGOS .....	15
8-	Modalités de soumission_____	16
9-	Contact _____	16

## 1- Contexte et objectif de l'appel à candidatures

En 2015, pas moins de 385 000 nouveaux cas de cancers ont été diagnostiqués et 150 000 décès attribués à cette maladie en France. Si plus de 50% des patients sont guéris, de nombreux défis restent à relever pour augmenter ce pourcentage, alors qu'on observe par ailleurs une hausse de l'incidence de certains cancers, comme le cancer du pancréas par exemple.

Les nombreux progrès réalisés dans la compréhension des mécanismes d'oncogenèse, d'initiation, d'évolution et de maintien des cancers ont permis de réaliser des avancées majeures dans la prévention, le dépistage, le traitement des cancers (avec le développement des thérapies ciblées et plus récemment de certaines approches d'immunothérapie ciblées ou non), la prévention des récurrences et plus généralement dans la survie des patients.

La production de quantités gigantesques de données obtenues maintenant tant au lit du malade qu'au travers des résultats de la recherche translationnelle, a contribué à cette révolution scientifique et médicale. Leur analyse et l'utilisation des résultats constituent un véritable challenge non seulement technique (intégration et partage de ces données) mais également clinique (intégration des informations moléculaires dans le diagnostic) et éthique (protection de la vie privée).

Néanmoins, si la médecine de précision a permis ces dix dernières années d'augmenter le taux de rémissions et la survie de certains patients, elle se heurte au caractère extrêmement complexe de cette maladie, lié en particulier au contexte cellulaire, à l'hétérogénéité intra-tumorale et au rôle majeur du microenvironnement, conduisant à des phénomènes de résistance primaire et secondaire aux traitements. Cette complexité apparaît d'autant plus importante lors des rechutes ou de diagnostics tardifs limitant les espoirs de guérison. De plus, le taux de 40% définissant la part des cancers évitables par des modifications de nos modes de vie et de nos comportements atteste la nécessité d'intensifier les efforts sur les recherches visant à mieux comprendre les facteurs favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé et à améliorer l'efficacité des mesures de prévention.

Dans ce contexte, il est encore plus nécessaire de prévenir la survenue des cancers, détecter les cancers à un stade précoce, mettre en place des moyens pour mieux comprendre les mécanismes d'évolution de la maladie, estimer les risques de progression et développer des traitements adaptés qui augmentent les chances de guérison, tout en réduisant les risques de séquelles, que ce soit sur le plan physique, psychologique, social, professionnel ou familial. Ces recherches doivent intégrer les données de la recherche fondamentale pour mieux comprendre l'initiation de la tumeur dans son contexte d'organe, mais également dans son environnement. Cela doit se faire au travers différentes approches diagnostiques et thérapeutiques, comme l'imagerie, la radiothérapie et la chirurgie qui sont les outils indispensables pour une meilleure détection et une meilleure prise en charge, plus efficace et moins invalidante, des cancers précoces. Elles doivent également intégrer des disciplines issues des sciences humaines et sociales afin de mieux comprendre l'impact de la maladie dans la vie des personnes touchées par un cancer, que ce soit, elles-mêmes ou en tant que parents ou conjoint. Enfin, les enjeux de santé publique doivent également être pris en compte, afin que ces progrès puissent bénéficier à tous et sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, l'accélération des découvertes et l'amélioration des outils technologiques placent la communauté scientifique et médicale face à de nouveaux défis pour lesquels le croisement des disciplines et l'intégration de leurs connaissances sont plus que jamais nécessaires.

Depuis 2003, la France a fait le choix d'un engagement dans la lutte contre le cancer mise au niveau de priorité nationale de santé publique qui s'est traduit par la création d'une agence dédiée à qui la loi a confié la mission de coordonner cette lutte et qui est chargée en particulier de préparer et mettre en œuvre des plans présidentiels, dont le troisième est actuellement en cours (2014-2019).

Dans le domaine de la Recherche et de l'Innovation, les 2 premiers Plans ont largement contribué à la mobilisation et à la structuration de la communauté scientifique et médicale afin de mener des projets de recherche d'excellence (fondamentale, clinique, épidémiologique et en sciences sociales et humaines) et de développer l'approche translationnelle et pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, l'Institut national du cancer a instauré une politique compétitive de labellisation de sites. La création de Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) initiée au cours du Plan Cancer 2 avait pour objectif d'aboutir à des évolutions significatives dans la conduite d'une recherche pluridisciplinaire et intégrée en cancérologie, afin d'optimiser et d'accélérer la production de nouvelles connaissances, et de favoriser leur diffusion et leur application dans la prise en charge des cancers. Huit Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) ont ainsi offert la possibilité à des sites hospitaliers de réunir leurs forces médicales, scientifiques et technologiques pour mettre en place des programmes ambitieux de recherche intégrée afin de faire reculer le cancer. Ces sites intégraient un ou plusieurs établissements de santé (CHU(s)et/ou CLCC), des équipes de recherche (INSERM, CNRS, Universités, INRIA, Ecoles d'ingénieurs,...), dans des disciplines variées (sciences biologiques et sciences humaines et sociales mais également physique, chimie, informatique etc...).

L'importance et la priorité de ce programme phare sont soutenues dans le Plan Cancer 3 qui prévoit le lancement de cette 2ème phase de labellisation. Celle-ci maintient les objectifs fixés précédemment et qui ont démontré leur pertinence, à savoir :

- mener à bien une **triple mission d'intégration, de structuration et de valorisation** pour réaliser une recherche d'excellence transposable au bénéfice de la population générale et des personnes touchées par un cancer ;
- renforcer le niveau de créativité et de compétitivité internationale des travaux de recherche menés par leurs équipes sur la **prévention, le diagnostic et le traitement** des cancers.

Cette nouvelle labellisation, pour une durée de 5 ans, doit répondre à des défis précis qui découlent des connaissances actuelles et des besoins anticipés dans les prochaines années pour une lutte encore plus efficace contre le cancer. Les candidats devront témoigner de la prise de conscience de ces nouveaux enjeux, de la nécessité d'identifier les forces présentes sur place pour répondre à ce défi dans le temps imparti.

Le présent appel à candidatures est ouvert à la fois aux Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) qui ont été labellisés en 2011 et 2012 et à de nouveaux candidats.

## 2- Objectifs et missions des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)

Cette deuxième labellisation devra permettre de réaliser un véritable saut qualitatif et quantitatif dans l'organisation de la recherche pour répondre aux défis identifiés par les connaissances actuelles et les besoins anticipés dans les prochaines années.

La recherche menée au sein des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra être :

1. d'excellence :
  - Associant les forces locales et ciblée sur des thématiques prioritaires
  - Ambitieuse, innovante et compétitive au plus haut niveau international
2. intégrée et pluridisciplinaire :
  - Intégrant au minimum les 3 principales composantes : clinique, sciences biologiques et sciences humaines et sociales
  - Ouvert à d'autres disciplines (notamment physique, mathématique, chimie, etc...)
3. de transfert, assurant le continuum de la recherche fondamentale vers les applications cliniques, en y incluant des réflexions en sciences humaines et sociales:
  - Organisée pour répondre aux exigences éthiques, réglementaires et de l'assurance qualité
  - Clairement orientée vers les patients et élaborée en concertation avec eux
  - S'appuyant sur une interface active entre recherche et soins

Les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devront pour cela s'appuyer sur un collectif solide de médecins, de chercheurs et de malades.

Pour atteindre cet objectif, les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devront remplir une **triple mission d'intégration, de structuration et de valorisation**:

**Mission 1** : Elaborer et conduire un nombre défini de programmes précis de **recherche intégrée d'excellence**, menés au sein d'un réseau collaboratif national et international, dont la finalité ultime est une réduction de l'incidence du cancer et de sa mortalité et une meilleure prise en charge des patients atteints de cancers.

**Mission 2** : **Mettre en place les conditions nécessaires, en termes d'infrastructures et de ressources**, pour mener une recherche répondant aux critères attendus d'excellence, d'innovation, d'intégration, de pluridisciplinarité et de transfert (plateformes technologiques, structures de soutien à la recherche, temps protégé, attractivité pour de nouveaux chercheurs, etc...).

**Mission 3** : Assurer la **mise en application, la valorisation** et la diffusion des résultats et des savoir-faire obtenus.

### 3- Les éléments de performance des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) : cahier des charges

#### A. Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) : forces en présence et partenaires

- ✓ Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) regroupera **plusieurs institutions partenaires**: établissement(s) de santé, université(s), organisme(s) de recherche, dont les départements, unités, services et laboratoires mobilisés sont situés à proximité géographique les uns des autres.
- ✓ Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra **rassembler une file active importante de patients et une équipe solide de professionnels de santé et de professionnels dédiés à la recherche** pour répondre rapidement aux questions posées par les programmes choisis.
- ✓ Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra être un vivier de **compétences pluridisciplinaires** et regrouper, au-delà de la biologie, les différentes disciplines de recherche impliquées dans la lutte contre les cancers : SHS et santé publique, épidémiologie, clinique mais aussi sciences physiques, chimiques, mathématiques ou informatiques. L'implication de chercheurs fondamentalistes de médecins et pharmaciens chercheurs sera essentielle. Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra être en capacité de coordonner un programme de recherche multicentrique national voire international. Il devra être en mesure d'attirer de nouveaux chercheurs (incluant les praticiens-chercheurs), jeunes ou expérimentés, et de retenir les chercheurs déjà en place. L'activité de recherche devra relever exclusivement d'une activité de recherche publique non économique.
- ✓ Pour assurer ses **missions de valorisation clinique** de ses résultats, le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra être en mesure de démontrer l'existence de relations avec des réseaux de professionnels de santé, allant des personnels médicaux et non médicaux des établissements de santé jusqu'aux médecins généralistes, des associations de patients, ainsi qu'avec toute autre structure pertinente dans son environnement géographique.
- ✓ Afin d'assurer une cohérence locale et régionale, les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devront régulièrement s'informer des activités respectives des autres structures labellisées et/ou soutenues par l'INCa de leur site ou région (CLIP<sup>2</sup>, Bases Clinico-Biologiques, Cancéropôles) et articuler leurs actions menées sur des thématiques communes.

#### B. Gouvernance du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)

La réalisation des programmes de recherche intégrée et leur succès sont intrinsèquement dépendants de la qualité de l'organisation et du management du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC). Celui-ci sera individualisé au sein des établissements qui l'hébergeront et l'atteinte de ses objectifs nécessitera une politique de management dédiée.

L'organisation du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) reposera sur un directeur dont l'autorité est légitimée par des compétences scientifiques et managériales.

Le directeur concevra l'organisation des activités du sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) en s'appuyant d'une part sur des responsables scientifiques de programme, et d'autre part sur une équipe de management qui mettra en œuvre les actions de coordination, de diffusion et d'administration du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC). Il s'appuiera également sur les avis d'un Conseil Scientifique International qu'il mettra en place et réunira en tant que de besoin.

L'investissement attendu du directeur et des responsables de programmes, depuis les programmes de recherche intégrée jusqu'aux actions de diffusion, sera crucial pour la réalisation des objectifs.

La définition des instances décisionnelles et des modalités d'intervention de ces instances seront essentielles pour garantir la légitimité du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) et permettre sa réactivité. La gouvernance devra veiller à la parité des femmes dans la composition de ses instances décisionnelles ainsi qu'à l'implication des représentants de patients.

La direction du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra également œuvrer, à pérenniser les actions d'intégration de structuration et de valorisation mises en place grâce au programme.

### **C. Programmes de recherche du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)**

Les programmes de recherche intégrée sont le cœur de la candidature « Site de recherche intégrée sur le cancer » (SIRIC).

Les thématiques de ces programmes devront répondre à des défis précis identifiés à partir des connaissances actuelles et des besoins anticipés pour les prochaines années. Elles devront être pertinentes, cohérentes et basées sur les forces en présence.

Ces choix s'appuieront notamment sur les équipes de recherche des différentes disciplines du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) qui devront démontrer leur complémentarité, leur cohérence et leur synergie, la pertinence des plateformes avec lesquelles elles travaillent, ainsi que l'adéquation avec les principales activités de soins de l'établissement.

**La cohérence thématique pourra être construite autour d'une ou plusieurs pathologies cancéreuses et/ou être guidée par des problématiques transversales. Le nombre de programmes de la candidature « Site de recherche intégrée sur le cancer » (SIRIC) ne pourra être supérieur à 3.**

Les programmes de recherche définis par le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) présenteront des travaux visant l'excellence et engloberont l'ensemble du continuum de la recherche fondamentale vers les applications et la diffusion des innovations.

La pluridisciplinarité est plus que jamais un enjeu majeur dans le processus d'évolution de la recherche. La construction des programmes de recherche sera inspirée par les échanges et la mise en commun d'approches conceptuelles et méthodologiques des différentes disciplines présentes.

Une étude indépendante menée sur les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) de la première labellisation a repéré, quatre enjeux incontournables pour un programme de recherche translationnelle, lesquels doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des candidats à cette nouvelle labellisation :

#### 1. L'implication des acteurs de l'anatomie et cytologie pathologiques :

L'anatomopathologie et cytologie pathologique, discipline pivot du diagnostic est, à ce titre, incontournable à l'élaboration de programmes de recherche. Les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) veilleront à impliquer pleinement les pathologistes dans la définition de leur périmètre d'intervention et de leurs modalités de participation, afin notamment de tenir compte de la surcharge d'activité générée par les nouveaux projets mis en place.

#### 2. L'implication de l'ensemble des acteurs de la biologie du cancer :

Les données d'immunologie et de pharmacologie interviennent de plus en plus dans les protocoles de recherche thérapeutiques en lien avec les données moléculaires. Les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) veilleront donc également à impliquer pleinement les acteurs de ces spécialités.

### 3. Le soutien aux compétences bioinformatiques :

Avec le développement des nouvelles techniques de biologie, la bioinformatique est devenue une discipline essentielle au sein des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC), en particulier pour intégrer les données obtenues pour définir la tumeur et sa réponse au traitement. Les programmes de recherche des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devront justifier des modalités de coopération les plus adaptées entre acteurs de la bioinformatique et ceux des autres disciplines de recherche pour permettre d'aboutir à des échanges équilibrés tenant compte des enjeux et contraintes de chacun. La structuration des établissements partenaires du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) (relation avec les DSI) constitue également un enjeu crucial.

### 4. L'intégration des recherches en Sciences humaines et sociales et en Santé Publique :

Le déploiement et l'intégration des activités de recherche en sciences humaines et sociales et santé publique est un des défis des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC). Les sites devront tenir compte des spécificités de ce domaine de recherche, de leurs forces en présence et se donner véritablement les moyens de développer des projets de recherche intégrée ambitieux. Les thématiques et les axes transversaux développés par le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devront être interrogées au regard des questionnements des sciences humaines et sociales, que ce soit sur les risques comportementaux associés aux cancers, les questions d'éducation à la santé, le droit à la santé et l'éthique, l'annonce du diagnostic et le parcours thérapeutique, l'acceptabilité des traitements et l'observance, le partage et l'appropriation des connaissances par les soignants et les soignés, la qualité de vie des patients et des proches, les (re)configurations familiales face au cancer, notamment. Un réel effort devra être fait sur les investissements, notamment sur le recrutement de personnel dédié possédant les expertises adéquates, afin d'atteindre les objectifs fixés d'intégration de tous les aspects de la recherche en cancérologie et de diffusion des résultats et des savoir-faire.

Des mesures spécifiques devront également être mises en place pour lever les contraintes limitant le rapprochement des chercheurs fondamentalistes et des médecins chercheurs, dont les véritables collaborations permettront d'atteindre les objectifs de la recherche translationnelle. Il pourra s'agir, à titre d'exemple, de temps protégé ou de la réalisation d'une thèse de science pour les médecins, de contrats d'interface ou de formation aux spécificités de la recherche translationnelle.

Un des atouts du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra être sa réactivité face à l'émergence de nouveaux concepts scientifiques issus, soit des équipes du site, soit de la communauté scientifique, et sa capacité à les intégrer à ses programmes de recherche. Des initiatives originales pourront être testées rapidement et financées par le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) avant d'être soumises pour financement par l'INCa ou d'autres institutions de financement.

De même, le développement de nouvelles approches technologiques suscitées au cours du déroulement d'un programme intégré, devra être pris en compte dans la réactivité du SIRIC.



## **D. Structures transversales bénéficiant aux programmes du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)**

La réalisation de programmes de recherche répondant aux objectifs des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) impose de s'appuyer sur différentes structures et plateformes technologiques présentes sur le site. Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra ainsi s'adosser notamment :

- aux structures telles que les tumorothèques, les centres de traitement des données (CTD), les plateformes de génétique moléculaire, les CLIP<sup>2</sup>, les laboratoires hospitaliers/LCC, en particulier. Ces structures offrent des expertises spécifiques mises à disposition des chercheurs et des cliniciens pour faciliter leurs recherches et augmenter la qualité de leurs résultats. L'articulation entre les CLIP<sup>2</sup> et les sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) doit faciliter le transfert en clinique de résultats de recherche translationnelle obtenus par les équipes du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) et constitue également un point clef pour l'élaboration et la conduite d'études ancillaires au sein d'essais cliniques de phase précoce. Les centres de ressources biologiques certifiés en place sur le site permettront de travailler sur des échantillons de qualité annotés cliniquement.
- aux plateformes technologiques présentes sur le site. Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra s'appuyer sur les infrastructures existantes, les renforcer et si nécessaire contribuer à la création de nouvelles, permettant ainsi aux chercheurs et aux cliniciens d'avoir accès aux technologies les plus innovantes. Ces plateformes devront être équipées de matériel et technologie de pointe, gérées par du personnel possédant l'expertise adéquate.

## **E. Valorisation**

### **Capacité à assurer le transfert vers les applications cliniques**

Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra mettre en place les conditions pour assurer un aboutissement rapide de la recherche vers les applications cliniques.

La recherche menée au sein des Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra ainsi traduire les résultats pré-cliniques en recherche clinique. Elle devra pour cela associer étroitement les cliniciens aux activités du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) et s'appuyer sur une interface active avec la recherche clinique de phase précoce, notamment via les structures spécialisées existantes sur le site (CLIP<sup>2</sup>, CIC, notamment) afin de faciliter le transfert en clinique de résultats de recherche translationnelle obtenus par les équipes du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC). Par ailleurs, l'entrée en pratique clinique de certaines innovations modifie largement l'organisation des soins, rendant ainsi nécessaire la conduite de projets de recherche dans ce thème.

### **Capacité à tisser des partenariats publics-privés :**

Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra démontrer une capacité à développer des partenariats scientifiques avec le secteur industriel (entreprises de biotechnologie, laboratoires pharmaceutiques, sociétés technologiques spécialisées dans l'instrumentation médicale et scientifique) pour des études d'évaluation précoce de nouveaux outils de criblage, diagnostic et traitement développés dans ses programmes de recherche. L'existence de tels partenariats

conditionnera la capacité des sites à concrétiser leur activité de transfert vers les applications cliniques.

Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra être très réactif face aux opportunités issues des programmes de recherche (dépôt de brevet, création de start-up, etc). Un partenariat bien défini et des modalités de suivi des résultats produits devront être mis en place avec la structure de valorisation la mieux adaptée aux besoins.

### **Dissémination des connaissances obtenues par le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)**

Pour diffuser les résultats et les **nouveaux savoir-faire obtenus par le Site** de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC), celui-ci devra démontrer sa capacité à mettre en place une stratégie spécifique, via des actions concrètes et adaptées aux deux types de publics visés : 1) les professionnels et 2) le grand public et les patients.

La diffusion vers les professionnels relèvera d'une organisation entre le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) et les réseaux de soignants hospitaliers et de ville, permettant dans les meilleurs délais la diffusion d'informations sur les nouvelles connaissances et les nouvelles pratiques.

L'interface avec les patients et le grand public engagera le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) à développer des outils de communication et à programmer des échanges, des rencontres et tout type d'action de rapprochement et de dialogue autour des progrès réalisés ou espérés, avant, pendant et après la maladie. Ces actions devront être développées en lien étroit avec les comités de patients et avec les associations (définition du besoin, utilisation de vocabulaire adapté, identification des bons circuits d'information).

### **F. Implication des patients : la démocratie sanitaire**

Le déploiement de la démocratie sanitaire est une priorité nationale non seulement dans le champ des soins mais également dans celui de la recherche. Cette priorité est confirmée et détaillée dans l'objectif 14 du Plan Cancer 3.

Le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra déployer la démocratie sanitaire et réfléchir à des propositions solides pour impliquer des représentants de patients de façon pertinente, régulière et efficace à tous les niveaux de ses actions : la gouvernance, les programmes de recherche et les actions de diffusion/dissémination. Pour cela, il s'appuiera sur les associations locales ou sur des associations nationales en lien avec ses thématiques de recherche. Une confiance et un apprentissage mutuels seront nécessaires pour aboutir à des échanges constructifs et synergiques.

Au niveau de la gouvernance, des représentants de patients pourront être consultés via leur participation aux comités de management du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC), via les comités de patients déjà existants au sein des institutions partenaires, ou par tout autre moyen que le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) mettra en place de façon pertinente selon ses besoins et son organisation.

Au niveau des programmes de recherche, le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) devra associer autant que possible des représentants de patients/associations de la thématique d'organe dans l'élaboration et la mise en place de leurs nouveaux grands projets scientifiques.

Enfin la stratégie de diffusion des nouvelles connaissances et nouvelles pratiques produites par le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) auprès du grand public et des patients devra être élaborée et mise en place dans le cadre d'un partenariat étroit avec les représentant de patients.

## 4- Modalités de participation

### A. Organismes éligibles pour porter la candidature au titre du présent appel à candidatures

- les établissements de santé hospitalo-universitaires (CHU et CLCC). Ces établissements doivent être autorisés d'une part, à traiter des patients en oncologie (chimiothérapie et chirurgie et radiothérapie) et d'autre part, à mener des recherches biomédicales aux termes de l'article L1121-13 du code de santé publique.
- Les groupements de coopération sanitaire (GCS) de moyens antérieurs à la parution de cet appel à candidatures, qui réunissent au moins un membre CHU ou CLCC, ces derniers devant être autorisés à traiter des patients en oncologie (chimiothérapie et chirurgie et radiothérapie) et, à mener des recherches biomédicales aux termes de l'article L1121-13 du code de santé publique.

Les services de l'organisme candidat et notamment les Ressources Humaines et la Direction des Services Informatiques devront être sensibilisés à la candidature SIRIC afin d'être en mesure de pourvoir au surplus d'activité lors de la mise en place du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) (recrutement d'un nombre significatif de nouveau personnel, nouveaux flux d'information entre les établissements partenaires, etc...).

### B. Critères de recevabilité et d'éligibilité des dossiers

L'évaluation étant internationale, il est demandé de produire le dossier de candidature en anglais.

Le dossier de candidature, disponible sur le site de l'INCa, devra être complet, soumis sous forme électronique et sous forme papier au format demandé, et devra être composé des éléments requis.

Il se compose des différentes parties suivantes :

- Rapport d'activité (à compléter uniquement pour les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) labellisés en 2011 et 2012)
- Nouvelle candidature
- Annexes du rapport d'activité (à compléter uniquement pour les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) labellisés en 2011 et 2012)
- Annexes de la nouvelle candidature

Le dossier de candidature sera associé à un dossier administratif dont le modèle, rédigé en français, est également disponible sur le site de l'INCa. Ce dossier devra être complet et dûment signé par l'organisme candidat et les organismes partenaires avant soumission sous forme électronique et papier.

## C. Calendrier de l'appel à candidatures

Lancement de l'appel à candidatures	Avril 2017
Soumission des dossiers de candidature	14 septembre 2017
Audition des candidats	20-21 novembre 2017
Publication des résultats	Fin 2017
Convention de subvention	Janvier 2018
Labellisation	

## 5- Evaluation des dossiers

### A. Procédure d'évaluation et de sélection

Les candidatures seront examinées par un comité d'évaluation scientifique composé d'experts internationaux sur la base de critères d'évaluation correspondant aux objectifs, missions et éléments de performance à mettre en œuvre par les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC).

Les principales étapes de la procédure seront les suivantes :

1. Examen de la recevabilité et de l'éligibilité des dossiers de candidatures par l'INCa : les dossiers de candidatures non recevables et/ou non éligibles ne seront pas évalués;
2. Evaluation individuelle des dossiers de candidature par les membres du comité scientifique d'évaluation ;
3. Audition des candidats devant les membres du comité scientifique d'évaluation : établissement d'un classement des candidats recommandés pour un financement
4. Décision des partenaires financeurs et publication des résultats.

Les membres du comité d'évaluation scientifique s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'INCa (<http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Prevention-et-gestion-des-conflits-d-interet/Chartes-de-reference>). Ils s'engagent à déclarer les liens d'intérêt en rapport avec les dossiers de candidature qui leur sont soumis et avec le coordonnateur et les équipes associées au projet du dossier de candidature.

La composition du comité d'évaluation scientifique est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

### B. Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués selon les grands critères suivants :

1. Evaluation de la stratégie générale du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) ;
2. Evaluation des programmes de recherche intégrée : pertinence, qualité scientifique et méthodologique, impact ;
3. Evaluation du potentiel existant pour la mise en œuvre du programme « Site de recherche intégrée sur le cancer » (SIRIC) ;
4. Evaluation des ressources et infrastructures, existantes et prévisionnelles, dédiées aux activités du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) ;
5. Evaluation des programmes de diffusion/dissémination et du plan de valorisation des résultats ;

6. Evaluation du consortium, de l'organisation et du management ;
7. Evaluation du calendrier ;
8. Evaluation de la demande budgétaire, du plan de financement et des stratégies partenariales.

La proposition de budget associée au dossier de candidature devra traduire l'intégration de ces dimensions, et de la réalité des partenariats annoncés.

Pour les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) précédemment labellisés, seront également pris en compte les résultats et l'impact de la première labellisation (basé sur les informations mentionnées dans la partie bilan d'activité).

## **6- Labellisation : notification, modalités de suivi et de communication**

### **A. Notification de la décision et publication des résultats**

Le président de l'INCa notifie à l'établissement candidat la décision de labellisation par lettre recommandée avec accusé de réception.

**La labellisation est prononcée pour une durée de 5 ans.** A son terme, l'INCa fera connaître sa décision de procéder ou non à une nouvelle labellisation.

La décision de labellisation est publiée dans le bulletin officiel « Santé - Protection sociale - Solidarité » et diffusée sur le site internet de l'INCa.

### **B. Séminaire de lancement**

Un séminaire de lancement est organisé avec l'ensemble des SIRIC labellisés. Les directeurs des sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) nouvellement labellisés pourront ainsi présenter leur projet et les éventuelles modifications effectuées pour tenir compte des recommandations émises par le comité scientifique d'évaluation.

### **C. Modalités de mise en œuvre et de suivi**

Les équipes des institutions partenaires (établissements de santé, université(s) de référence, organismes de recherche...) devront démontrer leur engagement à adhérer aux règles de fonctionnement d'un consortium piloté par l'organisme candidat.

Un accord de consortium doit être établi entre l'organisme candidat et les organismes partenaires et être transmis à l'INCa . Le versement de la dernière tranche budgétaire sera conditionné à la remise de cet accord signé par tous les partenaires.

Les Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) labellisés transmettent un bilan d'activité périodique à l'INCa selon les modalités décrites dans la convention et en utilisant les modèles de document prévus à cet effet (rapport, tableau de reporting, annexes financières, etc.).

Un rapport détaillé est fourni à mi-parcours de la période de labellisation et fait l'objet d'une évaluation par les membres du comité scientifique qui fourniront un avis sur l'état d'avancement du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) et des recommandations pour sa poursuite.

## D. Publications et communications issues du site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)

Toute publication et communication présentant les travaux réalisés dans le cadre des Programmes de recherche intégrés du SIRIC devra indiquer dans la section dédiée aux financeurs : « **SIRIC XXX** » (XXX correspondra à l'acronyme du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)) et dans la section du numéro de Grant : « **INCa-INSERM-YYYY** » (YYYY correspondra au numéro qui sera attribué et communiqué au site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) lors de la labellisation).

Il sera de la responsabilité de l'équipe du directeur du site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) de s'assurer de la bonne application de cette règle, et notamment :

- de rappeler l'obligation de la mention de ce soutien ;
- de rappeler l'importance de respecter l'homogénéité des écritures dans les acronymes et les numéros de grant (en effet, toute publication qui présenterait une écriture différente risquerait de ne pas apparaître dans les résultats des requêtes et donc de ne pas être comptabilisée pour le Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC)) ;
- d'être vigilant sur leur éventuel usage abusif.

Dans le cadre du suivi du programme « Site de recherche intégrée sur le cancer » (SIRIC), des requêtes seront réalisées par l'INCa sur les bases de données internationales (web of science) en utilisant les termes de la mention obligatoire mentionnée ci-dessus. Les résultats de ces requêtes pourront être utilisés à l'occasion de présentations officielles.

## 7- Modalités de financement

### A. Subvention INCa

Les budgets affectés par l'INCa sont basés sur l'importance des programmes de recherche et des infrastructures et ne dépasseront pas 500k€ par an et par SIRIC.

Le financement du site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) est attribué pour une période de 3 ans, couvrant les années civiles 2018, 2019 et 2020.

La subvention est régie par les dispositions du règlement N°2014-01 relatif aux subventions allouées par l'INCa (<http://www.e-cancer.fr/institut-national-du-cancer/subventions/attribution-apres-le-1er-janvier-2014>). L'organisme candidat (représentant légal) et le directeur doivent s'engager à le respecter dans le cadre de la rubrique « engagements » du dossier administratif, sous réserve des éventuelles dérogations qui y seraient apportées dans la convention conclue entre l'INCa et l'organisme candidat. Il leur revient de le faire respecter par les organismes partenaires.

La subvention allouée doit permettre la mise en œuvre des activités prévues dans le dossier de candidature intégrant les recommandations du comité scientifique d'évaluation ainsi que les propositions de l'INCa :

- Management, administration et coordination dédiés aux activités internes et externes du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) ;
- Ressources technologiques et services communs ;
- Programmes de recherche intégrée.

Les dépenses seront réalisées sous la responsabilité du Directeur du site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) en tenant compte des recommandations établies par le comité de pilotage du Site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC).

La subvention INCa pourra financer le type de dépenses suivant :

- des frais de personnel;
- du fonctionnement et divers consommables, dont les frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions de coordination ;
- de l'équipement, pour un montant ne pouvant excéder 30% du budget total alloué par l'INCa au projet ; chaque achat unitaire ne pouvant être supérieur à 150 000 € TTC. Le cas échéant, les règles de la commande publique applicables devront être respectées.

Par dérogation au règlement N°2014-01, les frais de gestion ne sont pas éligibles.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, les postes budgétaires seront fongibles pendant l'exécution du projet.

### **B. Subvention Inserm sur crédits du Plan Cancer**

Les budgets affectés par l'INSERM sont basés sur l'importance des programmes de recherche et des infrastructures et seront de l'ordre de 200K€ par an et par SIRIC.

Le financement du site de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) est attribué pour une période de 2 ans, couvrant les années civiles 2018 et 2019.

L'organisme candidat (représentant légal) et le directeur doivent s'engager à respecter règlement N°2014-01 relatif aux subventions allouées par l'INCa dans le cadre de la rubrique « engagements » du dossier administratif, sous réserve des éventuelles dérogations qui y seraient apportées dans la convention conclue entre l'INSERM et l'organisme candidat.

Les comptes rendus nécessaires pourront être établis sous forme unique pour les besoins de l'Inserm et de l'INCa.

### **C. Soutien DGOS**

Les crédits dédiés aux Sites de recherche intégrée sur le cancer (SIRIC) entrent dans la mission « Investigation » des établissements définie par la DGOS dans le cadre des MERRI (Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation). Les financements alloués aux établissements hospitaliers, à ce titre, reposeront sur des indicateurs déclarés annuellement via l'outil PIRAMIG. Ainsi le(s) directeur(s) d'établissements devra (ont) s'engager, dans le cadre de la labellisation et de la convention qu'ils signeront avec l'INCa, à reverser aux Sites de recherche intégrée sur le Cancer (SIRIC) les financements DGOS qui leur reviennent.

## 8- Modalités de soumission

Les éléments du dossier de candidature sont disponibles sur le site internet de l'INCa : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/SIRIC-2017>

Le dossier devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'examen des candidatures.

Les documents électroniques et papiers devront être identiques, les signatures des engagements ne sont exigées que sur les versions papiers.

- La version électronique devra être transmise sur une clé USB, format Word et Excel pas de PDF
- La version papier comprend 1 original et 1 copie non reliée.

Attention – critères d'éligibilité

Exceptionnellement, le dossier complet (format électronique et papier) doit être envoyé par courrier postal recommandé avec accusé de réception au plus tard le 14 septembre 2017.

Une copie scannée du récépissé d'envoi respectant la date limite de soumission devra être envoyée par email à: [siric2017@institutcancer.fr](mailto:siric2017@institutcancer.fr) , au plus tard le 14 septembre 2017, minuit.

Adresse d'envoi :

Institut National du Cancer (INCa)  
**AAC SIRIC 2017**  
52 avenue André Morizet  
92 513 Boulogne-Billancourt Cedex

## 9- Contact

Pour tout renseignement, merci d'adresser un message à l'adresse suivante :

**[siric2017@institutcancer.fr](mailto:siric2017@institutcancer.fr)**